

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPEVILLE DE BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE  
RELATIF À UNE PERMISSION DE VOIRIE L'ENTREPRISE « GETELEC GUADELOUPE SNC »  
AFIN DE R ALISER LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT BT POSTE RIVIERE DES-PERES ET EXT  
BT CALEBASSIER-IMPLANTATION D'UN POTEAU ELECTRIQUE A PARTIR DU MERCREDI 08  
OCTOBRE 2025 JUSQU'AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants

**VU** la loi n<sup>o</sup> 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n<sup>o</sup> 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L 1111-6 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants .

**VU** le Code de la voirie routière et notamment les articles LI 15-1, L 141-10, L 141-11 et L 141-12,

**VU** le code pénal,

**VU** le Code de la route et les instructions interministérielles sur la signalisation routière (livre 1 — 8ème partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)

**VU** l'état des lieux

**CONSIDERANT** la demande formulée en date du 02 octobre 2025, par laquelle l'entreprise « **GETELEC GUADELOUPE SNC** », sise ZI Rivière-des-Pères, 97123 BAILLIF, représentée par Monsieur TANDA Tony, le Conducteur de Travaux, sollicite un arrêté municipal relatif à une permission de voirie, en vue de réaliser des travaux de raccordement BT poste Rivière-des-Pères et Ext BT à Calebassier à Basse-Terre -implantation d'un poteau électrique, à partir du mercredi 08 octobre 2025 jusqu'au vendredi 28 novembre 2025, (52 jours).

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1ER :** Autorise une Permission de Voirie à l'entreprise « **GETELEC GUADELOUPE SNC** », afin de réaliser des travaux de raccordement BT poste Rivière-des-Pères et Ext BT à Calebassier à Basse-Terre-implantation d'un poteau électrique, à partir du mercredi 08 octobre 2025 jusqu'au vendredi 28 novembre 2025 (52 jours).

**ARTICLE 2 :** L'entreprise « **GETELEC GUADELOUPE SNC** » en charge de la réalisation des travaux devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, 83, B14, B31, KCI et KIO barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

**ARTICLE 3 :** La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de CINQUANTE DEUX JOURS (52).

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture du chantier est fixée au mercredi 08 octobre 2025 comme précisé dans la demande.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise « GETELEC GUADELOUPE SNC » devra procéder à la remise en état de la chaussée après la réalisation des travaux.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 8 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Secrétaire Général à l'organisation, au Projet d'Administration Communale et à l'Agenda 2030 ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 07 OCT. 2025

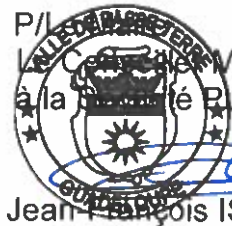
*Certifie exécutoire compte tenu*

*De sa notification, le 07 OCT. 2025*

*De son affichage et/ou sa publication, le 07 OCT. 2025*

*Fait à Basse-Terre, le 07 OCT. 2025*

P/Le Maire  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA



P/Le Maire  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA